

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SEANCE DU 3 MAI 2024**

**DATE DE CONVOCATION** : 19 mars 2023  
**NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS** : 14  
**QUORUM DE L'ASSEMBLEE** : 10  
**NOMBRE DE VOTANTS** : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de mai, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

~~Mme Charlotte GRIMAUULT, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;~~

~~Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, M. Gildas BURY, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET de la ROËRE, Mme Annie PODEUR, M. Francis LACOSTE, conseillers.~~

**Absents** : M. Gildas BURY

**Pouvoirs** :

- Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS
- Mme Charlotte GRIMAUULT donne pouvoir à Mme Béatrice MECHIN
- Mme Bernadette BEAUPÈRE donne pouvoir à Mme Nathalie PICHARD
- M. Camille JEANNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MARGOTTIN

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Frank BLACHÈRE

**Assistait en outre à la réunion** : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2024** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2024-05-001 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : PLH**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain FAGAT qui présente le projet de Plan Local de L'habitat (PLH) de notre territoire.

*Voir document en annexe.*

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **PREND** acte de la présentation du PLH de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

**2024-05-002 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS****Cœur de village :**

- Constructions de Maine-et-Loire Habitat, la pharmacie est hors eau/hors air, pour la maison médicale le rez-de-jardin est bien avancé, les réseaux sont posés. Tout se passe bien, il y a une bonne coordination des équipes des différents chantiers.
- Place de la mairie, les travaux ont démarrés avec ID Verde, terrassement du parking du Ponton, les arbres ont été coupés, le mur à côté de la boulangerie est ouvert, les candélabres ont été démontés place de la mairie, les plans réactualisés présentés par Résonance UP + infos du SIEMML pour l'éclairage public. Les commerces sont accessibles.
- Un contact a été pris avec les médecins pour connaître leur positionnement vis à vis de la vente du cabinet médical actuel, ils ne souhaitent pas aborder ce sujet avant la fin de l'année, cependant nous avons la contrainte des prévisions budgétaires à anticiper pour le vote du budget en décembre 2024. Sans une concertation avant cette date il ne nous sera pas possible d'envisager l'acquisition en 2025.
- Les kinésithérapeutes de Saint-Martin-du-Fouilloux nous ont sollicité car ils recherchent un lieu d'accueil le temps de la réalisation de leurs travaux d'agrandissement, mais ne souhaitent pas s'installer dans les futurs locaux de la maison médicale.
- La semaine prochaine une rencontre est prévue avec Résonance UP et Monsieur Dupont de Kypseli, au sujet de leur projet de construction qui donnerait dans la venelle Henri Blanvillain entre la médiathèque et les logements.

**Lotissements privés :** Rencontre avec European Homes qui nous a fait part de leur nouvelle stratégie face aux difficultés de vendre les lots (*1 seul vendu*). Ils ont prévu de lancer la construction des maisons et de vendre ensuite à Maine-et-Loire-Habitat qui est en recherche d'opérations foncières. Sur les 24 lots, 7 maisons (*celles qui sont le plus au sud*) seront en accession à la propriété PSLA (*prêt social location accession*), 17 logements en locatif social PLS (*prêt locatif social = prêt à taux avantageux accordé dans le cadre d'un investissement immobilier pour un logement social dans le but de louer*), pas de PAI (*prêt d'aide à l'investissement*). La CCLLA a été consultée, il n'y a pas de contraintes car le PLH et le SCOT ne sont pas encore en vigueur. Il pourra être envisagé une restitution à la commune de la voirie et espaces publics vierges. Une rencontre sera organisée prochainement en mairie avec Maine-et-Loire pour validation du projet.

**Inauguration samedi 15 juin :**

- Square des alouettes 10h
- Dojo 11h = Département et 1000 Dojos

**Gare :**

- 1001 gares, désormais il est possible d'envisager de faire des logements pour des saisonniers à l'étage seulement, Michel Cornu suit cela à la CCLLA.
- L'opération du parking des Castors va pouvoir être lancé, la CCLLA valide la prise en charge au titre de la mobilité.

Une rencontre est prévue le 22 mai avec le CAUE sur les projets futurs (barre sud etc...).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE de ces informations**

**2024-05-003 – MEDIATHEQUE : CHOIX D'UN NOM**

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames Nathalie PICHARD et Bernadette BEAUPÈRE qui informent le conseil municipal des propositions du groupe de travail pour un nom à donner à la médiathèque. Ce groupe de travail était composé d'élus, d'usagers de la bibliothèque (lecteurs et usagers comme tricot-thé, assistantes maternelles, etc.), bénévoles et bibliothécaire :

Élues : Nathalie PICHARD, Bernadette BEAUPÈRE

Bénévoles : Marina, Marie-France BINEAU

Lecteurs : Eric MANDRET, Thérèse GAUDIN, Caroline de POMMEREAU

Usagers du lieu : Christine MONNIER

Bibliothécaire : Cécile de PONTFARCY

Objectif : faire une ou deux propositions de noms à soumettre en bureau des adjoints puis vote en conseil municipal le 3 mai. Le nom sera dévoilé le samedi 25 mai lors de l'inauguration de l'exposition pour les 40 ans de la médiathèque.

Suite à deux réunions, qui ont donné lieu à diverses propositions et à un travail d'exploration, de recherche de sens, une liste de 10 noms a émergé.

Pour affiner les propositions, des critères sont définis :

- pas de nom d'écrivain ou de personne célèbre : beaucoup de salles et de rues autour de la médiathèque ont déjà ce type de noms,
- un nom facile à employer dans des phrases comme « on se retrouve à », « bienvenue à »,
- pas de jeu de mot, pas d'acronyme, pas de terme pédant, pas de modification de l'orthographe,
- un nom compréhensible par toutes les générations,
- pas uniquement la notion de lecture.

2 noms sont retenus et proposés au conseil pour lesquels un critère important est de conserver le mot « Médiathèque » devant pour être facilement identifiable :

Médiathèque L'hirondelle	Médiathèque L'escale
<p>Lire (l'Hir)</p> <p>Ronde / rue de Landeronde / ronde qui rassemble</p> <p>Echo à l'aigrette</p> <p>Idee de revenir dans un même lieu comme l'hirondelle</p> <p>Animal protégé / installe des nids près des habitations</p> <p>Evoque la nature</p> <p>Annonciatrice du printemps, de présage heureux / porte-bonheur / symbole de fidélité</p> <p>Facile à retenir</p> 	<p>Lieu d'arrêt où on fait une pause (pour navire, avion)</p> <p>S'arrêter pour se ravitailler</p> <p>Lieu où on embarque ou débarque des passagers (notion de trafic/groupe/rencontre)</p> <p>Vocabulaire marin (lieu proche de la Loire)</p> <p>Nom qui fait écho au Ponton</p> <p>Evoque la nature</p> <p>Facile à retenir</p> 

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 abstention, 4 voix pour « l'hirondelle », 13 voix pour « l'escale »,

- DIT que le nom choisi pour la médiathèque municipale est « L'Escale ».

**2024-05-004 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RAVARY adjoint aux finances qui explique que l'attribution de compensation (AC) d'investissement de la CCLLA réglée au compte 2046 a une durée d'amortissement de 1 an, avec une possibilité de neutralisation l'année N+1.

Il présente la particularité du montant de l'AC d'investissement concernant l'année 2023 dont le dernier versement a été réglé en janvier 2024 au compte 2041511 (compte dédié qui permet le rattachement à l'AC de l'année précédente). La durée d'amortissement de ce compte est par usage de 5 ans. Toutefois, dans un souci de cohérence avec le reste de l'AC d'investissement versée au

compte 2046, il est proposé de voter une durée d'amortissement de 1 an afin de suivre le rythme du compte 2046.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **RAPPELLE** que la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement de la Communauté de communes Loire Layon Aubance réglée au compte 2046 est de 1 an, et qu'elle est neutralisée dans le même temps.
- **DECIDE** que les montants de l'attribution de compensation d'investissement de l'année N versés en N+1 du compte 2041511 suivent le même rythme d'amortissement que le compte 2046.

#### **2024-05-005 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ravary, adjoint aux finances. Celui-ci informe le Conseil municipal d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables ou en créances éteintes par le comptable public en date du 11 avril 2024.

La présentation en non-valeur des titres de recettes correspond à des recettes non encaissées sur les exercices précédents qui n'ont pas pu faire l'objet de recouvrement, soit en raison du faible montant des créances, soit de l'insolvabilité du débiteur.

La présente demande concerne un montant total de 79.07 € au compte 6541, sur l'année 2023.

M. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur l'annulation de ces trois créances pour un montant total de 79.07 €.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés ci-dessus,
- **DIT** que le montant total de ces titres s'élève à 79.07 € au compte 6541.

#### **2024-05-006 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY qui explique aux membres du Conseil Municipal qu'en application des nouvelles dispositions législatives liées à la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ont à nouveau retrouvé leur pouvoir décisionnel en matière de taxe d'habitation et sont tenues de voter un taux d'imposition pour l'année 2024 (article 1636 b sexies du code général des impôts).

Il propose donc de reprendre la délibération 2024-04-006 comme suit :

## Budget 2024 : Fiscalité directe 2024

BP 2024	Evolution des bases +1 % / Baisse des compensations			
	Bases prévisionnelles	Evolution des bases	Taux	Produit net budgété
T.H.S	165 473	1%	14,96	24 754
T.F	1 898 800	1%	47,39	899 841
T.F.N	122 311	1%	37,81	46 246
<b>Total</b>				<b>970 841</b>
Compensation T.H				13 036
Coef correcteur				58 721
<b>Total budget</b>				<b>1 042 598</b>

CA 2024	Produits nets notifiés 2024 sans changement de taux			
	Bases prévisionnelles	Evolution des bases	Taux	Produit net budgété
T.H.S	161 800	-2,30%	14,96	24 205
T.F	1 973 000	3,90%	47,39	935 005
T.F.N	125 800	2,85%	37,81	47 565
<b>Total</b>				<b>1 006 775</b>
Compensation T.H				13 102
Coef correcteur				61 621
<b>Total budget</b>				<b>1 081 498</b>

**Maintien des taux en 2024 sur T.F et T.F.N ( taux figé sur TH ) : +47 146 € sur CA 2023 soit +4,5%**

**Diminution du taux de 1 point sur T.F et T.F.N ( taux figé sur TH ) : +26 157 € sur CA 2023 soit +2,52%**

**Augmentation du taux de 1 % sur T.F et T.F.N ( taux figé sur TH ) : +9 659 € sur CA 2024**

Conséquence baisse des taux sur le budget communal :

- Perte de la dynamique de fiscalité par rapport aux dépenses de fonctionnement (+ 5,1%)
- Baisse de l'effort fiscal, quelle conséquence sur les dotations de fonctionnement et cible ?

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- VOTE les taux d'imposition, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus sans augmentation pour l'année 2024
- THS 14,96 %, TF 47,39 %, TFN 37,81%.

### 2024-05-007 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Monsieur le Maire précise que la délibération prise en avril comportait une erreur de plume qu'il convient de corriger pour la rendre opérationnelle.

Considérant que le compte financier unique de l'exercice 2023 confirme en tous points les résultats du budget primitif 2023,

Considérant les résultats suivants issus du compte financier unique de l'année 2023 :

- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 852 783.88 €.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 688 969.03 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :

- 688 969.03 au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 572 783.88 € au compte 1068 « excédent capitalisé ».
- 280 000.00 € au compte 002 « report d'excédent de fonctionnement ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces résultats,
- **APPROUVE** le report au compte 001 de l'excédent cumulé de la section d'investissement pour un montant de 688 969.03 €
- **APPROUVE** l'affectation au compte 1068 de la somme de 572 783.88 €
- **APPROUVE** le report en excédent de fonctionnement au compte 002 de 280 000 €

#### **2024-05-008 – CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint aux finances qui explique que les communes peuvent bénéficier d'une aide à l'entretien de leurs monuments auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, du Ministère des Armées.

Monsieur Julien RAVARY présente le tableau de financement de ce projet.

<b>Plan de financement restauration monument aux morts 2024</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant TTC</b>
Travaux nettoyage, remise en état pierre	5 200,00 €	subvention	1 600,00 €
Lettrage	3 300,00 €	commune	6 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 500,00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès l'Office national des combattants et des victimes de guerre, du Ministère des Armées à hauteur de 1 600,00€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **2024-05-009 : CAMPING : CONTRAT SAISONNIER**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain FAGAT qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion estivale du camping, il convient de recruter un agent saisonnier en CDD sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984, en prévision de la période allant du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366 au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire n°1 sur le poste suivant :

- Entretien et accueil camping : un adjoint technique non titulaire à temps non complet, taux d'emploi maximum de 60%, pour une durée maximum de trois mois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le recrutement d'un emploi temporaire pour la gestion estivale du camping.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366
- **DECIDE** que cet agent assurera des missions concernant l'entretien et accueil du camping : adjoint technique non titulaire à temps non complet, taux d'emploi maximum de 60%, pour une durée maximum de trois mois

#### 2024-05-010– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE

##### **Solidaire :**

Les inscriptions de l'ALAE pour l'année scolaire 2024-2025 sont décalées au jeudi 20 juin de 16h30 à 18h30. Lors de la dernière réunion de commission, Amélie Terrier coordinatrice et Marie-Pierre Hadjam-Haberland animatrice qui suit le Club jeunes sont venues nous en présenter le fonctionnement. L'appel offre pour le renouvellement du marché fourniture de repas pour le restaurant scolaire est en passe d'être lancé. La commission a démarré des investigations pour s'informer sur d'autres modes de fonctionnement en vue de faire évoluer notre service (self ?).

**PLU :** l'appel d'offre groupé avec les 11 communes de la communauté de communes a permis le recrutement d'un cabinet dont la proposition répond à la demande (un seul candidat). Coût pour la commune 98 000 € sur 2 ans.

**DSR cible :** montant notifié de 100 370 €, liste des projets reportés lors du vote du budget en décembre 2023 à hiérarchiser.

proposé :

éclairages LED salle de sports	30 000,00 €
renouvellement mobilier scolaire	7 000,00 €
brise soleil maternelle	5 000,00 €
barbecue port	4 000,00 €
bungalow pétanque	1 500,00 €
éclairage terrain pétanque (sieml)	1 000,00 €
défibrillateur	2 000,00 €
panneau lumineux	10 000,00 €
<b>total</b>	<b>60 500,00 €</b>

Une décision modificative sera proposée au vote au conseil de juin en conformité avec ces propositions.

**DETR CCLLA voirie :** 113 000 € accordés qui seront partagés sur 6 chantiers.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** de ces informations

#### Questions diverses :

**CCLLA sentiers pédestres :** + de 700 km de randonnée sur le territoire de la CCLLA. Une étude est en cours, portée par un stagiaire de la CCLLA jusqu'en juillet, pour effectuer le recensement des chemins et réaliser une catégorisation qui permettra d'adapter leur entretien et les valoriser. Un groupe de travail va être constitué avec des élus et des habitants volontaires pour tester les itinéraires sur le territoire et les hiérarchiser. A La Possonnière nous avons le chemin 11 (qui va à Saint-Georges par le Goupilloux, étang de Chevigné). Le but est que les participants du groupe aillent découvrir les chemins hors de leur commune pour apporter un autre regard.

Les élus volontaires : Mesdames Nathalie PICHARD, Sylvie MARGOTTIN, Annie PODEUR, Ginette ALBERT, Messieurs Julien RAVARY, Cédric LESAGE, Jacques GENEVOIS.

#### Tour de table :

**4 mai à 11h conteuse professionnelle à la médiathèque**

**8 mai 11h commémoration**

**25 mai 40 ans de la médiathèque**

**28 mai flamme olympique à Chaudfonds sur Layon sur 1km**

**12 juin invitation crêpes-party pour les + 80 ans.**

**15 juin : 10h inauguration square des Alouettes 10h**

**11h inauguration dojo**

**Heure de fin du Conseil Municipal : 22h**

Prochain Conseil Municipal le 7 juin 2024 (puis vendredi 5 juillet 2024)

**Liste des délibérations prises lors de la séance du 5 avril 2024 :**

<b>2024-05-001 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : PLH .....</b>	<b>37</b>
<b>2024-05-002 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS .....</b>	<b>38</b>
<b>2024-05-003 – MEDIATHEQUE : CHOIX D'UN NOM.....</b>	<b>39</b>
<b>2024-05-004 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE.....</b>	<b>40</b>
<b>2024-05-005 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR.....</b>	<b>41</b>
<b>2024-05-006 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2024 .....</b>	<b>41</b>
<b>2024-05-007 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS .....</b>	<b>42</b>
<b>2024-05-008 – CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS .....</b>	<b>43</b>
<b>2023-05-009 : CAMPING : CONTRAT SAISONNIER .....</b>	<b>43</b>
<b>2024-05-010– SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE .....</b>	<b>44</b>

Le Maire,  
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,  
M. Frank BLACHÈRE